



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes

Question écrite n° 50483

Texte de la question

En 1996, des programmes régionaux pour l'emploi des jeunes ont été signés. En février 1997, le Premier ministre a lancé une conférence nationale sur l'emploi des jeunes. Le Président de la République s'est adressé aux Français pour les inviter à prendre part à la croisade pour l'emploi des jeunes. Il a annoncé que la formation par alternance et l'apprentissage seraient renforcés et que les stages en entreprises seraient encouragés. Pres d'un quart des jeunes est au chômage aujourd'hui. De nombreux chefs d'entreprise seraient prêts à donner à des jeunes la chance d'acquies une première expérience professionnelle. Mais les conditions d'embauche, même dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, les en dissuadent. Par ailleurs, les jeunes sont de plus en plus nombreux à accepter une situation d'emploi précaire (exemple : CES) avant d'accéder à une véritable insertion sur le marché de l'emploi. M. Michel Meylan demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales quelles mesures il compte proposer pour assouplir les conditions d'embauche d'un jeune sans expérience professionnelle, afin de donner aux jeunes plus de chances de s'insérer.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50483

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1861